



**Mme Nicole BELLOUBET**  
**Garde des Sceaux et Ministre de la**  
**Justice**

13, Place Vendôme  
75042 PARIS cedex 01

Le 24 avril 2020

**ALAIN FOUCHÉ**

*SENATEUR DE LA VIENNE*

*PRESIDENT DE LA  
COMMISSION DES  
AFFAIRES CULTURELLES  
DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL*

Madame la Garde des Sceaux,

Compte tenu de la crise sanitaire, vous avez, le 16 mars dernier, pris la décision de fermer les tribunaux.

Cette décision n'a été suivie d'aucun plan de continuation au niveau national. Aussi, les chefs de juridiction se sont retrouvés seuls pour assumer la lourde responsabilité d'organiser la continuité de ce service public.

Ces derniers ont mis en place une justice d'urgence. En l'absence de tout moyen de protection, les magistrats ont maintenu des audiences en matière correctionnelle et assuré la continuité du service public en matière de détention, et de placements d'enfants. S'ils ont réalisé un travail exceptionnel compte tenu du peu de moyens, notamment de protection, mis à leur disposition, le droit et les procédures n'ont pas été suffisamment adaptés pour que les plans de continuité d'activité puissent également concerner la matière civile, en particulier les référés.

Ne pas donner de directive nationale, c'est prendre le risque d'une justice à 164 vitesses. Proroger les délais, sans adapter les procédures, c'est accepter des renvois de plusieurs mois.

Il y a une semaine encore, magistrats, greffiers ne disposaient d'aucune protection. Plus grave encore, les greffiers n'ont pas accès au télétravail. Ils ne disposent pour la plupart d'aucun matériel informatique pertinent, ni d'aucune connexion sécurisée au logiciel de gestion des dossiers. Le ministère refuse donc qu'ils y aient accès depuis leur domicile.

Leurs homologues des juridictions administratives ne sont pas confrontés à ces difficultés.

Ainsi, si les magistrats, qui ont encore des dossiers, télétravaillent, aucune décision ne peut être notifiée aux parties.

La profession d'avocat subit de plein fouet la fermeture des tribunaux, bien que vous ayez, fort heureusement, accédé à leur requête tendant à bénéficier de l'arrêt de travail garde d'enfants. Déjà extrêmement fragilisés, certains cabinets ne pourront pas y survivre. Selon un récent sondage, 28% des avocats songeraient à changer de profession.

Alors que les Français peuvent aller faire leurs courses dans des marchés, supermarchés, ou autre commerces alimentaires, magasins de bricolage, bénéficiant des services de La Poste, de la police, de la gendarmerie, ils ne peuvent toujours pas accéder aux tribunaux, ni avoir accès à la justice.

Alors que le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif fonctionnent, le pouvoir judiciaire, est, pour l'essentiel, à l'arrêt, ce sans perspective de reprise.

### **Encore une fois, le justiciable est le grand perdant.**

Il est aujourd'hui urgent de donner aux magistrats, greffiers et à l'ensemble des professionnels de la justice les moyens d'assurer la continuité de ce service public essentiel.

Garantir la continuité de la justice, et non pas des seules affaires que l'on estime urgentes, c'est garantir l'Etat de droit.

En janvier dernier, à l'occasion des audiences solennelles de rentrée, de nombreux magistrats témoignaient déjà d'une situation catastrophique inédite en raison d'un manque de moyens persistant dans un contexte de réforme de la justice et d'activité croissante.

A ce manque de moyens, s'est depuis ajoutée la grève des avocats à laquelle aucune réponse n'a été apportée, et maintenant la crise sanitaire.

Il est aujourd'hui indispensable de mettre en place un plan national d'urgence pour que la reprise de l'activité judiciaire ne soit pas apocalyptique.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre démarche et, vous prions de croire, Madame la Garde des Sceaux, à l'assurance de notre très haute considération.



**Alain FOUCHÉ**  
**Sénateur de la Vienne**

Liste des Sénateurs et Sénatrices cosignataires

Franck MENONVILLE  
Daniel CHASSEING  
Joël GUERRIAU  
Dany WATTEBLED  
Jean-Pierre DECOOL  
Jérôme BIGNON  
Alain MARC  
Jean-Louis LAGOURGUE  
Emmanuel CAPUS  
Alain JOYANDET  
Roger KAROUTCHI  
Marie-Thérèse BRUGUIERE  
Florence LASSARADE  
Serge BABARY  
Nicole DURANTON  
Frédérique GERBAUD  
René DANESI  
Brigitte MICOULEAU  
Gilbert BOUCHET  
Laure DARCOS  
Frédérique PUISSAT  
Catherine DUMAS  
Yves DÉTRAIGNE  
Jean-François LONGEOT

Louis-Jean de NICOLAY  
Brigitte LHERBIER  
Jean-Marie MIZZON  
Sébastien MEURANT  
Jean-Marie MORISSET  
Patrick CHAIZE  
Arnaud BAZIN  
Jean-Claude LUCHE  
Jean-Pierre LELEUX  
Jean-Pierre MOGA  
Anne-Marie BERTRAND  
Corinne IMBERT  
Damien REGNARD  
Jean-Pierre VOGEL  
Alain HOUPERT  
Françoise GATEL  
Catherine MORIN-DESAILLY  
Yves BOULOUX  
Antoine LEFEVRE  
Agnès CANAYER  
Bernard FOURNIER  
Daniel LAURENT  
Christine BONFANTI-DOSSAT  
Michèle VULLIEN